

à l'égard de laquelle les fonctionnaires canadiens ne savaient quelle ligne de conduite adopter, à Ottawa comme à Washington (document 399).

Comme toujours, en 1955, les questions transfrontalières arrivaient en tête des priorités canado-américaines. Les dispositions de l'entente sur la Voie maritime du Saint-Laurent, qui régissaient l'administration des installations de navigation dans la région de Cornwall, suscitaient un mécontentement grandissant parmi le public et les membres du Congrès. C'est pourquoi la Maison-Blanche décida de rouvrir les négociations en janvier. Le choix de documents sur la Voie maritime du Saint-Laurent illustre combien le Cabinet trouvait important que la réglementation dans le domaine des douanes et de l'immigration permette aux entreprises canadiennes de soumissionner les appels d'offres pour la construction de la voie maritime. Le Cabinet s'intéressait également aux problèmes liés au niveau du lac Ontario, question technique délicate qui, de l'aveu même de Pearson, s'avérait « sujette à controverse et explosive » (document 466).

À mesure que le développement s'accélérait dans l'ouest de l'Amérique du Nord, le difficile partage des ressources naturelles du continent entre le Canada et les États-Unis continuait de préoccuper les deux pays. En proposant à nouveau de détourner l'eau du lac Michigan pour répondre aux besoins grandissants de Chicago, menaçant du même coup les intérêts canadiens dans les secteurs de la navigation et de la production d'électricité dans les Grands Lacs inférieurs, la Chambre des représentants déclencha l'alarme à Ottawa (document 483). À la Commission mixte internationale, pendant que les arpenteurs faisaient le levé du bassin du fleuve Columbia, les deux pays jouaient des coudes, conscients que des négociations sur l'avenir de ce fleuve international se profilaient à l'horizon (documents 475 à 482). Plus à l'ouest et au nord, ces questions s'avéraient encore plus fondamentales et délicates, puisque la frontière elle-même était en cause. Cependant, le présent volume ne contient aucun document à ce sujet. La publication de quatre documents sur l'entrée Dixon et le détroit d'Hécate, et d'un document sur la souveraineté dans l'Arctique, n'a pas été autorisée aux termes des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Au cours de cette année, le premier ministre canadien, Louis Saint-Laurent, ne joua qu'un rôle minime dans la politique étrangère du Canada, laissant ces questions entre les mains expertes de Pearson. En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette responsabilité était habituellement confiée à Paul Martin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La façon dont celui-ci mena l'affaire des essais nucléaires sous-marins effectués par les États-Unis fait ressortir son assurance grandissante à ce poste, et la sensibilité politique qu'il apportait à ce portefeuille (documents 346 à 349). Fait encore plus important, en tant que chef de la délégation canadienne à la 10^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Martin fut le principal artisan de la campagne qui permit de dénouer l'impasse concernant l'admission de nouveaux membres, devant laquelle se trouvaient depuis longtemps les grandes puissances (documents 4 à 40). Parmi les autres ministres du Cabinet investis de responsabilités importantes en matière de politique étrangère, il convient de citer Ralph Campney, le ministre de la Défense nationale, et Walter Harris, le ministre des Finances. En sa qualité de ministre du Commerce et de ministre de la Production de la défense, C. D Howe continua d'exercer une influence considérable sur la politique en matière de commerce extérieur.